

De l'assemblée générale annuelle des membres de la section locale 470 du SEFPO du 14 mai 2009 à 11h00 à la pièce F3120 de La Cité collégiale.

1. **Ouverture de la séance**

Le quorum étant constaté, le président Fernand Bégin, déclare l'assemblée ouverte à 11h15. Il souhaite la bienvenue aux membres.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Daniel Tremblay et appuyé par Lorraine Lapointe que l'ordre du jour soit adopté.

**Adoptée à l'unanimité**

3. **Adoption des comptes rendus des réunions du 28 août 2008, 25 novembre 2008 et du 14 janvier 2009**

Il est proposé par Félix da Matha Sant'Anna et appuyé par Jean Marcel Lafond que le compte rendu de la réunion du 28 août 2008 soit adopté.

**Adoptée à l'unanimité**

Il est proposé par Benoit Dupuis et appuyé par Léo Dupont que le compte rendu de la réunion du 25 novembre 2008 soit adopté.

**Adoptée à l'unanimité**

Il est proposé par Félix da Matha Sant'Anna et appuyé par Stéphanie Lepage que le compte rendu de la réunion du 14 janvier 2009 soit adopté.

**Adoptée à l'unanimité**

4. **Questions en découlant**

**Arbitrage des griefs individuels – temps supplémentaires : scolaire des CAAT**

Le président informe l'assemblée que le conseil d'arbitrage présidé par l'arbitre Shimes a déposé une décision intérimaire validant le fait que les griefs déposés par le personnel scolaire, suite à la grève de 2006, sont recevables. Cela veut dire que les membres du personnel scolaire qui ont déposé un grief auront la chance de présenter au conseil d'arbitrage leur demande de reconnaissance du surtemps qu'ils ont dû effectuer au retour de la grève. Les parties impliquées doivent maintenant déterminer la démarche que suivra le conseil d'arbitrage pour résoudre ces griefs.

## **Syndicalisation des employés à temps partiels et à période limitée**

Suite au vote des employés à temps partiel et à période limitée au mois de mars, le dossier est présentement devant La Commission des relations de travail de l'Ontario. En raison des nombreuses contestations déposées par les collègues quant à l'exactitude des listes ayant servi au scrutin, la Commission s'est vue chargée d'une tâche supplémentaire, à savoir de revoir ces listes et de statuer quant au droit de vote des personnes inscrites sur ces listes qui ont fait l'objet d'une contestation de la part des collègues, et du syndicat, le cas échéant. De même, le syndicat avait-il recueilli suffisamment de signatures pour tenir un tel vote, de demander les collègues à la Commission ? Le dossier risque de traîner en longueur...

Entre-temps, le SEFPO a entrepris une démarche similaire auprès des employés à temps partiel du personnel de soutien des collègues.

## **Heures additionnelles (aide normale individualisée)**

Même si la convention collective stipule que la « charge hebdomadaire maximale de 44 heures doit comprendre **AU MOINS** six heures ainsi attribuées :

quatre heures consacrées à l'aide normale individualisée aux étudiantes et étudiants, en dehors de la classe;

deux heures consacrées aux tâches administratives normales »

La Cité collégiale a toujours traité ce « minimum » comme étant un « maximum » et n'a jamais accordé plus de quatre heures à l'aide normale individualisée, peu importe qu'un professeur ait deux ou trois fois le nombre d'étudiants d'un autre professeur. La Cité a toujours allégué qu'elle copiait les autres collèges sur cette question. Ce point est un de ceux sur lequel le comité d'étude sur la charge de travail s'est prononcé et pour lequel une proposition est faite aux parties pour en arriver à une entente. Lors de l'établissement des revendications en vue du renouvellement de la présente convention collective, les membres du personnel scolaire des collèges ont bien indiqué à leurs représentants à la table provinciale des négociations que cette question devait être résolue.

## **Évaluation du personnel scolaire (démarche)**

Le président informe les membres de la démarche qui a été établie pour l'ensemble du personnel et la façon de procéder. Le collègue devait revenir au syndicat pour finaliser et uniformiser le processus pour toutes les catégories du personnel scolaire mais ne l'a pas encore fait.

## **Protocole d'entente sur la dotation des postes pour le personnel scolaire**

Le président explique comment ces protocoles ont permis d'augmenter le nombre de postes au niveau scolaire. Avec le protocole qui se termine en mars 2010, il devrait y avoir deux cent dix huit membres du personnel scolaire. Pour ce qui est des membres qui prennent leur retraite, les postes laissés vacants doivent être pourvus.

## **Rétroaction du personnel scolaire – Personnel cadre de LCc**

Le syndicat est conscient qu'il y a eu des rencontres dans les secteurs pour discuter des résultats du dernier sondage. Le sondage a révélé des faiblesses dans les champs suivants :

- le perfectionnement professionnel : le sondage révèle que le Collège n'accorde pas suffisamment d'attention, et de fonds, au perfectionnement professionnel de son personnel scolaire. Il appert qu'à cette fin, le collège semble avoir remis au secteur la responsabilité de gérer les « sommes » destinées au perfectionnement professionnel. Il reste à voir si cette aide financière sera suffisamment accrue pour permettre à plus de membres du personnel scolaire de s'engager dans des activités de perfectionnement professionnel.
- la consultation et les communications destinées au personnel scolaire : nous sommes toujours en attente ...

Le sondage sera administré à nouveau à l'automne de 2009.

### **Politique de retour au travail**

Le collège avait pris l'engagement que le rapport Mercer serait appliqué intégralement à La Cité collégiale. Tel n'a pas été le cas, aux dires du Syndicat du personnel scolaire. Comme le rapport est en anglais seulement, cela a entraîné des différences d'interprétation entre le Collège et le Syndicat. Afin de remédier à cette situation, les parties ont demandé que le rapport soit traduit. La demande a été soumise au Comité provincial des relations employés/employeur (article 9 de la convention collective); les deux parties sur ce comité ont accepté de voir à ce qu'une traduction officielle du document soit faite.

## **5. Rapport de la trésorière**

La trésorière présente son rapport pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 31 décembre 2008.

Il est proposé par Michel Lefebvre, appuyé par Stéphanie Lepage de recevoir le rapport de la trésorière tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6. Rapport des vérificateurs (vérification comptable pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2008)**

Georges Absi fait la présentation du rapport de vérification qu'il a préparé avec Marielle Lafond conformément à l'article 29, 6, 2 des Statuts du SEFPO.

Il est proposé par Stéphanie Lepage, appuyé par Robert O. Brunet de recevoir le rapport des vérificateurs tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7. Élections**

**Nominations et/ou élections des représentants du CEL (5 postes)**

Le secrétaire informe l'assemblée qu'en date du 4 mai 2009, deux mises en nominations au poste de représentant du CEL ont été reçues, soit celles de Fernand Bégin et de Benoit Dupuis. Les deux sont donc élus par acclamation.

Il est proposé par Robert O. Brunet et appuyer par Marielle Lafond d'entériner ces candidatures.

### **Adoptée à l'unanimité**

Comme il y a place pour trois autres représentants au sein de la section syndicale locale, le président ouvre les nominations à l'assemblée constituante. Quelques membres déclinent leur mise en candidature.

Il est proposé par Jean Maurice Lafond, appuyé par Stéphanie Lepage que le CEL poursuive ses démarches pour trouver des représentants dont les candidatures pourront dans un premier temps être entérinées par le Comité exécutif local, lors d'une réunion, et être officiellement entérinées lors d'une prochaine assemblée générale, avec effet rétroactif.

### **Adoptée à l'unanimité**

Le président remercie chaleureusement Sonia Fecteau et Nathalie Gagnon pour le travail accompli au cours de leurs mandats.

### **Nominations et/ou élection des dirigeants aux postes de la vice-présidence, de la trésorerie et du secrétariat de la section locale 470 du SEFPO**

Pour être élu à un de ces postes, les personnes doivent obligatoirement être membre du Comité exécutif local (CEL). Le président présente les trois nominations suivantes :

- pour le poste de la vice-présidence : Benoit Dupuis ;
- pour le poste de la trésorerie : Sébastien Gagnon ;
- pour le poste du secrétariat : Denis Decarufel.

Il est proposé par Robert O. Brunet et appuyé par Stéphanie Lepage d'entériner ces candidatures.

### **Adoptée à l'unanimité**

### **Nominations et/ou élection d'un vérificateur ou d'une vérificatrice**

Le secrétaire informe l'assemblée qu'en date du 4 mai 2009, il avait reçu la mise en candidature suivante pour le poste de vérificateur, soit celle de George Absi.

Il est proposé par Serge Tessier et appuyé par Lorraine Lapointe d'entériner cette candidature.

### **Adoptée à l'unanimité**

### **Nominations et/ou élections des délégués et substituts**

Le président explique qu'il est d'office le premier délégué.

Denis Decarufel, appuyé par Laurent Benoit, propose Benoit Dupuis comme deuxième délégué aux réunions sectorielles des CAAT (division scolaire).

**Adoptée à l'unanimité**

Benoit Dupuis, appuyé par Pierre St-Gelais, propose que Denis Decarufel soit le premier substitut aux réunions sectorielles des CAAT (division scolaire).

**Adoptée à l'unanimité**

Pierre St-Gelais, appuyé par Benoit Dupuis, propose Sébastien Gagnon comme deuxième substitut aux réunions sectorielles des CAAT (division scolaire).

**Adoptée à l'unanimité**

Pierre St-Gelais, appuyé par Sébastien Gagnon, propose Diane Duplin comme première observatrice aux réunions sectorielles des CAAT (division scolaire).

**Adoptée à l'unanimité**

Benoit Dupuis, appuyé par Sébastien Gagnon, propose Marc L'Écuyer comme deuxième observateur aux réunions sectorielles des CAAT (division scolaire).

**Adoptée à l'unanimité**

Pierre St-Gelais, appuyé par Sébastien Gagnon, propose Benoit Dupuis comme deuxième délégué aux assemblées régionales du SEFPO.

**Adoptée à l'unanimité**

Benoit Dupuis, appuyé par Sébastien Gagnon, propose Denis Decarufel comme premier substitut aux assemblées régionales du SEFPO.

**Adoptée à l'unanimité**

Sébastien Gagnon, appuyé par Denis Decarufel, propose Pierre St-Gelais comme deuxième substitut aux assemblées régionales du SEFPO.

**Adoptée à l'unanimité**

Denis Decarufel, appuyé par Robert O. Brunet, propose Benoit Dupuis comme deuxième délégué au congrès annuel du SEFPO.

**Adoptée à l'unanimité**

Pierre St-Gelais, appuyé par Robert O Brunet, propose Sébastien Gagnon comme premier substitut au congrès annuel du SEFPO.

### **Adoptée à l'unanimité**

Benoit Dupuis, appuyé par Pierre St-Gelais, propose Denis Decarufel comme deuxième substitut au congrès annuel du SEFPO.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **8. Rapports des dirigeants/comités/etc.**

Voyant le temps avancer ... ce point est remis à la prochaine assemblée générale.

#### **9. Questions à l'étude**

##### **9.01 Protocole d'entente sur la dotation des postes pour le personnel scolaire**

Ce sujet a été discuté au point quatre de l'ordre du jour.

##### **9.02 Évaluation – extrait du Rapport du Groupe de travail sur la charge de travail**

Le président lit des extraits du Rapport du groupe de travail sur la charge de travail qui vient soutenir différents points que le syndicat a défendus lors des dernières négociations. Il invite les membres à prendre connaissance du rapport.

##### **9.03 Heure(s) additionnelle(s) – Aide normale individualisée**

Ce point est une requête de la section locale 470 auprès du collège depuis au moins la dernière décennie. Les comptes rendus des réunions locales du GRCT et du PATRONAL/SYNDICAL en font foi. Enfin, un rapport externe comme celui du Groupe provincial de la charge de travail vient relever ce point de façon particulière et soutenir ce que nous revendiquons depuis toutes ces années, cela, au nom de l'équité et de la qualité d'enseignement.

##### **9.04 Perfectionnement professionnel**

Lors de la rétroaction des membres du personnel scolaire – Personnel cadre de LCc., ce point avait été identifié comme étant un irritant par les membres du personnel scolaire. Les membres du Comité provincial sur la charge de travail a reçu le même son de cloche lorsqu'ils ont fait leur sondage auprès des membres du personnel scolaire des collèges. Les grandes plaintes tournent autour du manque de temps pour poursuivre des activités de formation professionnelle qui se donnent tout au long de l'année, le manque d'argent pour assister à ces activités et le manque d'ouverture de la part des administrations de permettre au personnel scolaire de s'inscrire aux activités de formation professionnelles qui se donnent au cours des semestres d'enseignement.

##### **9.05 Le GRCT et Mécanismes de règlement des différends sur la charge de travail (article 11 de la convention collective)**

Le Comité provincial sur la charge de travail parle aussi du fait que dans la majorité des collèges, le GRCT accomplit assez bien le travail qui lui est dévolu. Cependant le

Comité tient à souligner l'anomalie suivante, à savoir que le syndicat n'a pas le droit de s'adresser au GRCT pour redresser des situations. Le Comité provincial suggère aux parties de revoir cette situation lors des prochaines négociations et corriger cette anomalie, au nom de l'équité.

#### **9.06 Liberté académique et Normes et relations professionnelles**

Depuis plusieurs années, le syndicat provincial travaille d'arrache-pied pour que soit reconnu la liberté académique des membres du personnel scolaire. Le Comité provincial sur la charge de travail reconnaît les changements qui ont lieu dans les collèges communautaires de l'Ontario et mentionne dans leur rapport que la liberté académique devrait faire partie intégrale des relations qui définissent les parties. Lors de la dernière réunion de la division académique des CAATs., la liberté académique a occupé le troisième rang au chapitre des priorités à accorder lors des négociations qui vont commencer le 1<sup>er</sup> juin 2009.

#### **9.07 Horaire (du mercredi au mardi)**

Suite aux nombreuses plaintes faites par les professeurs sur l'horaire d'enseignement, le président veut obtenir de l'assemblée des membres leur rétroaction. Les anomalies suivantes sont prélevées :

- l'horaire que les professeurs ont qualifié de bizarre, non orthodoxe, qu'a fabriqué le Collège pour la prestation des cours du semestre de l'hiver 2009, qui présente une semaine d'enseignement qui débute le mercredi pour se terminer le mardi de la semaine suivante, et qui camoufle au passage les samedis et dimanches; **les membres ne comprennent pas la nécessité de faire commencer la semaine d'enseignement un mercredi** ; pour d'autres, l'horaire a été confectionné de la sorte pour permettre au collège de terminer les cours, et la semaine, à la fin du semestre le mardi 28 avril et, ce faisant, pouvoir terminer le loyer des étudiants en résidence et de les déloger avant la fin du mois pour permettre aux médecins d'aménager presque aussitôt ... Plusieurs étudiants avaient même un examens la journée qu'ils devaient libérer leur loyer... Situation totalement inacceptable ;
- des horaires individuels d'enseignement imposés et immuables en ce sens que le BAR ferme la porte à toutes requêtes, doléances de la part des professeurs ; il n'y a pas de réception à des modifications proposées à l'horaire par les professeurs ; de façon générale, les professeurs essuient des fins de non recevoir de la part du BAR ;
- des horaires qui ne respectent aucunement la pédagogie ; il n'y a pas de réception à des modifications à l'horaire proposé, même si ses modifications avantagent les étudiants et non pas d'impact sur les autres horaires ;
- des horaires qui changent si souvent que cela amène une problématique aux professeurs qui ont des familles et qui doivent organiser leur vie familiale ;
- des horaires où les postulats de base ne sont pas respectés ;
- des horaires en soirée ... Bon nombre de professeurs ont dit clairement que lorsqu'ils ont accepté d'enseigner à La Cité collégiale, ils n'avaient pas accepté d'enseigner en soirée comme cela se fait de plus en plus ; la journée de travail ne fait que se déplacer de plus en plus ; il appert que le Collège s'appête à étendre la plage horaire jusqu'à 22h ; plusieurs professeurs relèvent l'incongruité de la part du collège à faire du recrutement auprès d'une clientèle adulte et mettre des cours

le soir quand la grande majorité de ces adultes ont des enfants et ont des problèmes de gardiennage, les garderies n'étant pas ouvertes passé 17h ou 18h ;

Le président indique que le syndicat fera part à l'administration de toutes ces insatisfactions envers les horaires et le fait que la semaine scolaire commence un mercredi pour se terminer le mardi de la semaine suivante, faisant ainsi disparaître les fins de semaine, les samedis et les dimanches, et ce faisant, rendant caduque l'application de l'article **11.01 L 3** qui stipule que le professeur auquel une période de travail est assignée les samedis ou les dimanches doit recevoir pour les heures ainsi assignées et attribuées un crédit d'une fois et demie les heures normalement créditées.

De plus, les professeurs déplorent le fait que les choix d'horaire soient d'abord réservés aux professeurs à contrat, d'une part et qui plus est d'autre part, ces derniers soient si nombreux, ce qui amenuise encore plus leur chance d'avoir un horaire décent.

#### 10. **Autres questions**

Benoit Dupuis, membre de l'équipe de négociation en vue du renouvellement de la convention collective informe l'assemblée sur l'état des préparatifs. Plus de 350 demandes avaient été présentées par les différentes sections locales lors de la réunion de l'établissement des revendications tenue en février dernier. De ce nombre, un peu moins de 150 ont été retenues par les délégués. Toujours lors de cette réunion, les demandes qui ont été retenues ont été mises en ordre de priorité et les trois qui ont obtenu le plus de votes ont été les suivantes :

- en première place : la charge de travail ;
- en deuxième place : le salaire ;
- en troisième place : la liberté académique.

Avec la nouvelle loi sur les négociations dans les collèges, les négociations ne peuvent commencer avant le mois de juin, soit trois mois avant la date d'expiration de la convention collective. La période la plus intense des négociations aura lieu durant la période du congé annuel du personnel scolaire. Par conséquent, pour s'assurer que l'information est bel et bien transmise aux membres, l'équipe de négociation demande aux membres du personnel scolaire des collèges de faire parvenir une adresse électronique de courriel autre que celle du collège où l'information puisse leur être acheminée.

#### 10. **Levée de l'assemblée**

La levée de la réunion est proposée par Marielle Lafond et appuyée par Jean Maurice Lafond.

#### **Adopté à l'unanimité**

La réunion est levée à 14h15